

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 11 juillet 2011 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaire des séances :

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, Sylvain Charron, André Lavallée, ainsi que Mesdames Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Ducharme, maire.

Est également présent Monsieur Éric Brunet, directeur général adjoint.

À 20h00, le maire déclare la séance ouverte.

No 3690-07-11
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en retirant les points suivants :

7.3 Affiche à l'église
9.1 Accès communications

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot du maire et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 13 juin 2011

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Renouvellement de l'assurance collective
- 5.4 Formation d'un comité pour la révision du site internet
- 5.5 Publication du guide du citoyen et de la carte routière de la municipalité

6. Travaux publics

- 6.1 Mandat aux avocats – chemin des Ancolies

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Reconnaissance des bénévoles
- 7.2 Spectacles à l'église dans le cadre des journées de la culture
- 7.3 Affiche à l'église **REPORTÉ**
- 7.4 Avant-projet de la politique culturelle
- 7.5 Demande de subvention – terrain de balle-molle
- 7.6 Demande de subvention - soccer

Séance ordinaire du 11 juillet 2011

8. Urbanisme

- 8.1 Dérogation mineure – 22-24, des Alouettes
- 8.2 Constat d'infraction – 60, des Pinsons – travaux sans permis
- 8.3 Constat d'infraction - 25, du Paradis – travaux non complétés
- 8.4 Constat d'infraction – 1192, SADL – travaux sans permis

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Accès communications **REPORTÉ**

10. Environnement

- 10.1 Nomination et remplacement au sein du CCE
- 10.2 Constat d'infraction – 82, des Ormes – travaux dans bande riveraine
- 10.3 Constat d'infraction – 133, Godefroy – travaux dans bande riveraine

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot du maire
et des conseillers

Questions
écrites d'intérêt
public

Lettre de Carmen et Normand Deschambault non datée.

Lettre de l'Association of Ste-Anne-des-Lacs (ACSADL) non datée
mais reçue le 11 juillet 2011.

No 3691-07-11
Adoption du
procès-verbal
du 13 juin
2011

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère,
appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à
l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 13 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 11 juillet 2011

No 3692-07-11
Comptes payés
et à payer

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 30 juin 2011 pour un montant de 136 958.71\$ - chèques numéros 6084 à 6109;

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2011 au montant de 107 723.87\$ - chèques numéros 6110 à 6199.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Sylvain Charron demande des explications quant à l'achat de deux ordinateurs portables pour le directeur du Service des Travaux publics et la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire.

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 30 juin 2011 sont déposés au Conseil.

Monsieur Sylvain Charron demande des explications quant au déficit de l'Écocentre.

No 3693-07-11
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2000\$ chacune.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'autoriser les dépenses suivantes :

MRC des Pays-d'en-Haut (formation pompiers)	4620.00\$
Télé-recharge/Pitney Bowes	2278.50\$
Corporation financière Mackenzie	3968.96\$
Les Entretiens Michel Latreille Enr.	7225.12\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 11 juillet 2011

No 3694-07-11
Renouvellement
de l'assurance
collective

Attendu que le Groupe Financier AGA Inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

Attendu l'évolution de l'utilisation de l'ensemble du regroupement de la dernière année;

Attendu que les frais d'administration (13,7%) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec;

Attendu que SSQ Groupe Financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement;

Attendu que les ajustements de ratification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1^{er} août 2011 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;

Attendu qu'il s'agit de la troisième année de contrat d'une durée de cinq (5) ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

Attendu que le Groupe Financier AGA Inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Groupe Financier AGA Inc. a/s Stéphan Marceau

No 3695-07-11
Formation d'un
comité pour la
révision du site
internet

Attendu qu'il y a lieu de former un comité pour la révision du site internet de la municipalité.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

De nommer Monsieur le maire Claude Ducharme, Monsieur le conseiller André Lavallée, ainsi que Madame Dorianne Deshaies, citoyenne, sur le comité de révision du site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Madame Dorianne Deshaies

Séance ordinaire du 11 juillet 2011

No 3696-07-11
Publication du
guide du citoyen
et de la carte
 routièrre de la
municipalité

Attendu la proposition des Éditions Média Plus Communication d'éditer gratuitement sur une base biennale le guide du citoyen et la carte de la municipalité et ce, aux conditions apparaissant aux contrats d'édition gratuite;

Attendu que la municipalité souhaite faire publier et distribuer un guide et une carte.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la municipalité les contrats d'édition gratuite avec Éditions Média Plus Communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Éditions Média Plus Communication

No 3697-07-11
Mandat aux
avocats –
chemin des
Ancolies

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

De mandater les avocats de la firme Prévost Fortin D'Aoust afin qu'une mise en demeure soit envoyée à Constructions Novash Inc. et à ses administrateurs, pour qu'ils rendent conforme le chemin des Ancolies en vertu de l'article 3.2.2 du règlement de lotissement numéro 126 et ce, dans un délai de trente (30) jours après réception de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Urbanisme
Prévost Fortin D'Aoust
Technicienne à la comptabilité

No 3698-07-11
Reconnaissance
des bénévoles

Attendu la recommandation du Comité des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche du traiteur les Fins Gourmets du Nord pour le service du souper de la soirée reconnaissance des bénévoles qui se tiendra le vendredi, 9 septembre prochain à l'église et ce, au coût de 4622.50\$ taxes incluses pour 125 personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 11 juillet 2011

No 3699-07-11
Spectacles
à l'église
dans le cadre
des journées de
la culture

Attendu que nous aimerions offrir à l'occasion des spectacles à l'église;

Attendu que les spectacles offerts lors des journées de la Culture doivent l'être gratuitement;

Attendu que la municipalité a reçu une subvention de 800\$ de l'Assemblée nationale.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à procéder à l'embauche des *Baronnettes* (théâtre musical des années 50-60) qui se tiendra le 1^{er} octobre 2011 à 19h30 à l'église au coût de 1800\$ taxes en sus (sonorisation et technique incluse). Le Service des Loisirs s'occupera de l'éclairage, des rideaux et de la conformité de la scène. Ces derniers éléments serviront aussi pour la journée où des mini-concerts seront aussi offerts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire

Affiche à
l'église

Sujet reporté à la prochaine séance du Conseil.

No 3700-07-11
Avant-projet de
la politique
culturelle

Attendu que la municipalité a reconnu officiellement l'importance de la culture en formant en 2009 le comité des Affaires culturelles;

Attendu que le comité des Affaires culturelles avait entre autres mandat d'élaborer une politique culturelle;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'approbation d'un avant-projet de la politique culturelle afin de permettre la tenue d'une consultation publique qui se tiendra le 30 septembre prochain à l'église de Sainte-Anne-des-Lacs à compter de 19h30.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'avant-projet de la politique culturelle tel que proposé lors de la présente assemblée de conseil et d'autoriser la tenue d'une consultation publique qui se tiendra le vendredi 30 septembre prochain à 19h30 à l'église de Sainte-Anne-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire

Séance ordinaire du 11 juillet 2011

No 3701-07-11
Demande de
subvention
terrain de
balle-molle

Attendu que le ministère de l'Éducation, du loisir et du Sport bénéficiera d'une nouvelle enveloppe budgétaire;

Attendu que nous devons faire une mise à jour de notre demande concernant la rénovation du terrain de balle-molle qui a été déposée en 2008.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à mettre à jour la demande de subvention concernant notre terrain de balle-molle auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (programme de soutien aux installations sportives ou récréatives).

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, cette nouvelle demande ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire

No 3702-07-11
Demande de
subvention –
soccer

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à préparer une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (programme de soutien aux installations sportives ou récréatives) pour l'aménagement d'un terrain de soccer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire

No 3703-07-11
Dérogation
mineure –
22-24, des
Alouettes

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 22-24, des Alouettes;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser le maintien de la résidence dans sa marge avant de 8,92 mètres plutôt que 10,7

Séance ordinaire du 11 juillet 2011

mètres et le maintien du garage détaché dans sa marge latérale gauche de 1,28 mètre au lieu de 3 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 125.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 20 juin 2011, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Les deux constructions ont fait l'objet d'un permis;
- Ces constructions datent de 1975 (bâtiment principal) et de 1978 (garage détaché).

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2011-00254 en autorisant le maintien de la résidence dans sa marge avant de 8,92 mètres plutôt que 10,7 mètres et le maintien du garage détaché dans sa marge latérale gauche de 1,28 mètre au lieu de 3 mètres (conditionnellement à ce que le garage détaché ne soit pas transformé en bâtiment principal), tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 125, le tout se rapportant à la résidence sise au 22-24, des Alouettes et tel que montré au plan préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, en date du 25 mai 2011 sous le numéro 175 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 22-24, des Alouettes
Directeur du Service de l'urbanisme

No 3704-07-11
Constat
d'infraction –
60, des Pinsons –
travaux sans
permis

Attendu que des travaux de construction ont été exécutés au 60, des Pinsons;

Attendu que ces travaux ont été exécutés sans l'obtention d'un permis, ce qui contrevient au règlement municipal;

Attendu que le propriétaire a été avisé de cette infraction par un arrêt des travaux.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 11 juillet 2011

D'autoriser le directeur du Service de l'Urbanisme à délivrer un constat d'infraction au propriétaire du 60, des Pinsons pour les travaux effectués sans permis;

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Urbanisme

No 3705-07-11
Constat
d'infraction -
25, du Paradis-
travaux non
complétés

Attendu que la résolution numéro 3500-12-10 mentionne que si les travaux ne sont pas terminés le 31 mai 2011 à la satisfaction du conseil, la municipalité peut obtenir de la Cour supérieure une ordonnance de démolition du 25, du Paradis;

Attendu que l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) permet à une municipalité d'obtenir une telle ordonnance;

Attendu que ce dossier a débuté à la fin de l'année 2004 et que les travaux ont cours depuis l'année 2005;

Attendu que les travaux de la partie existante (représentant au plus le tiers de la construction prévue) ne sont toujours pas terminés;

Attendu les nombreuses démarches entreprises par la municipalité avec les propriétaires afin que ledit bâtiment soit terminé.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de l'Urbanisme à délivrer un constat d'infraction au propriétaire du 25, chemin du Paradis parce que les travaux ne sont toujours pas complétés.

De mandater, si nécessaire, les procureurs Prévost Fortin D'Aoust pour représenter la municipalité à la Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Urbanisme

Séance ordinaire du 11 juillet 2011

No 3706-07-11
Constat
d'infraction –
1192, SADL –
travaux sans
permis

Attendu que des travaux de construction (galerie) ont été exécutés au 1192, chemin Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu que ces travaux ont été exécutés sans l'obtention d'un permis, ce qui contrevient au règlement municipal;

Il est proposé par Monsieur André Lavallée, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de l'Urbanisme à délivrer un constat d'infraction au propriétaire du 1192, chemin Sainte-Anne-des-Lacs pour les travaux effectués sans permis;

De demander au propriétaire du 1192, chemin Sainte-Anne-des-Lacs de produire à la municipalité un plan de renaturalisation de la bande riveraine préparé par un professionnel en botanique et ce, dans les trente (30) prochains jours. De plus, les travaux devront être terminés dans les trente (30) jours de la réception de l'avis;

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Urbanisme

Accès
communications

SUJET REPORTÉ à la prochaine séance du Conseil.

No 3707-07-11
Nomination et
remplacement
au sein du CCE

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer Monsieur Michel Drapeau pour terminer le terme de Monsieur Gilles Pilon, comme membre citoyen au sein du CCE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Michel Drapeau

Séance ordinaire du 11 juillet 2011

No 3708-07-11
Constat
d'infraction –
82, des Ormes -
travaux dans
bande riveraine

Attendu que des travaux ont été exécutés à l'intérieur de la bande de protection riveraine de quinze (15) mètres sur la propriété sise au 82, des Ormes.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De demander au propriétaire du 82, des Ormes de produire à la municipalité un plan de renaturalisation de la bande riveraine préparé par un professionnel en botanique et ce, dans les trente (30) prochains jours. De plus, les travaux devront être terminés dans les trente (30) jours de la réception de l'avis;

D'autoriser le directeur du Service de l'Environnement à délivrer un constat d'infraction au propriétaire du 82, des Ormes pour avoir effectué des travaux dans la bande riveraine, contrevenant ainsi au règlement d'urbanisme;

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Environnement

No 3709-07-11
Constat
d'infraction –
133, Godefroy -
travaux dans
bande riveraine

Attendu que des travaux ont été exécutés à l'intérieur de la bande de protection riveraine de quinze (15) mètres sur la propriété sise au 133, Godefroy.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

De demander au propriétaire du 133, Godefroy de produire à la municipalité un plan de renaturalisation de la bande riveraine préparé par un professionnel en botanique et ce, dans les trente (30) prochains jours. De plus, les travaux devront être terminés dans les trente (30) jours de la réception de l'avis;

D'autoriser le directeur du Service de l'Environnement à délivrer un constat d'infraction au propriétaire du 133, Godefroy pour avoir effectué des travaux dans la bande riveraine, contrevenant ainsi au règlement d'urbanisme;

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Environnement

Séance ordinaire du 11 juillet 2011

Varia

Aucun sujet.

Correspondance

La correspondance des mois de juin et juillet 2011 est déposée au Conseil.

Période de Questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 20h50

Fin : 22h20

No 3710-07-11

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité de clore à 22h25 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude Ducharme
Maire

Éric Brunet
Directeur général adjoint